

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au conseil général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville le 18 novembre 2021

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 14/2021 – Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

La commission des finances composées de Madame Eliane Zürcher, Denis Rochat, Cyril Delacrétaç, Gregory Gabriel et votre rapporteur, René Ulrich, s'est réunie les 8, et 11 novembre puis le 16 avec Messieurs Patrick Agassiz, Patrick Wulliens et Etienne Clerc, membres de la municipalité. Une ultime réunion a eu lieu le 18 novembre.

Elle a examiné les différents postes et montants du budget 2022 sans relever des écarts significatifs, voir préoccupants par rapport aux années précédentes. Elle a également abordé le plan d'investissements pour la période 2021-2026.

La commission a relevé les points suivants sur le budget 2022.

Administration générale

1100 Administration

301.00 et 301.12 Traitement du personnel administratif et d'exploitation.

La commission n'a pas de remarque particulière dès l'instant ou une commission pour l'analyse du règlement du personnel communal sera nommée lors de ce conseil.

2200 Service financier

2200.411.02 Depuis 2015 la concession Swisscom n'a pas augmenté. Renégocier le montant de 5000.-/an compte tenu de l'inflation qui s'annonce nous semble pertinent.

Domaines et bâtiments

3200 Forêts

Les revenus forestiers sont difficiles à chiffrer. Si nous nous référons à l'année 2020 nous pouvons considérer que ces revenus sont partiellement sous-estimés.

3512 Le collège

3512.427.00 L'augmentation des loyers par rapport au compte 2020 est dû à l'augmentation des loyers des 2 classes d'école.

Bâtiments

3516 Cantine.

Depuis quelque année des montants importants sont affectés à son entretien et les revenus des locations stagnent ou sont limités.

De 2017 à 2022 les montants investis et prévisibles se montent à 100'000.- CHF env.

Les loyers, pour la même période sont de 39'300.-CHF env. (8'000.-/an) Ce faible rendement laisse à penser qu'une réflexion à ce sujet ne serait pas inutile.

3526 Maison de Pré-de-Joux

Cette maison n'est plus louée depuis le 1^{er} janvier 2021. Elle n'est pas habitable à l'année.

L'expertise budgétisée de 20'000.- permettra à la municipalité de formuler des propositions pour des prises de décisions ultérieures quant à son avenir.

Conclusion

Ce budget 2022 présente aux produits : 2'646'000.- CHF, aux charges 2'741'581.-CHF

L'excédent de charges est de 95'581.-CHF

Ces charges importantes sont le résultat d'un budget toujours difficile à appréhender.

Les montants budgétisés feront, en temps voulu, l'objet de préavis concrets de la part de la municipalité.

Bien que ne faisant pas partie du budget 2022, la commission et la municipalité ont abordé le plan financier 2022-2026. Les montants du plan d'investissements, ambitieux, sont indicatifs au sens où ils feront, en temps voulu, l'objet de budgets annuels détaillés.

Fort de ces quelques remarques, la commission remercie la municipalité pour l'examen, toujours difficile, sur les dépenses futures de la commune.

Elle remercie également notre boursière, Madame Gisèle Martinet, pour son travail assidu dans la gestion de nos comptes communaux.

La commission des finances propose au conseil général d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

Les commissaires :

Eliane Zurcher

Denis Rochat

Grégory Gabriel

Cyril Delacrétaç

René Ulrich

